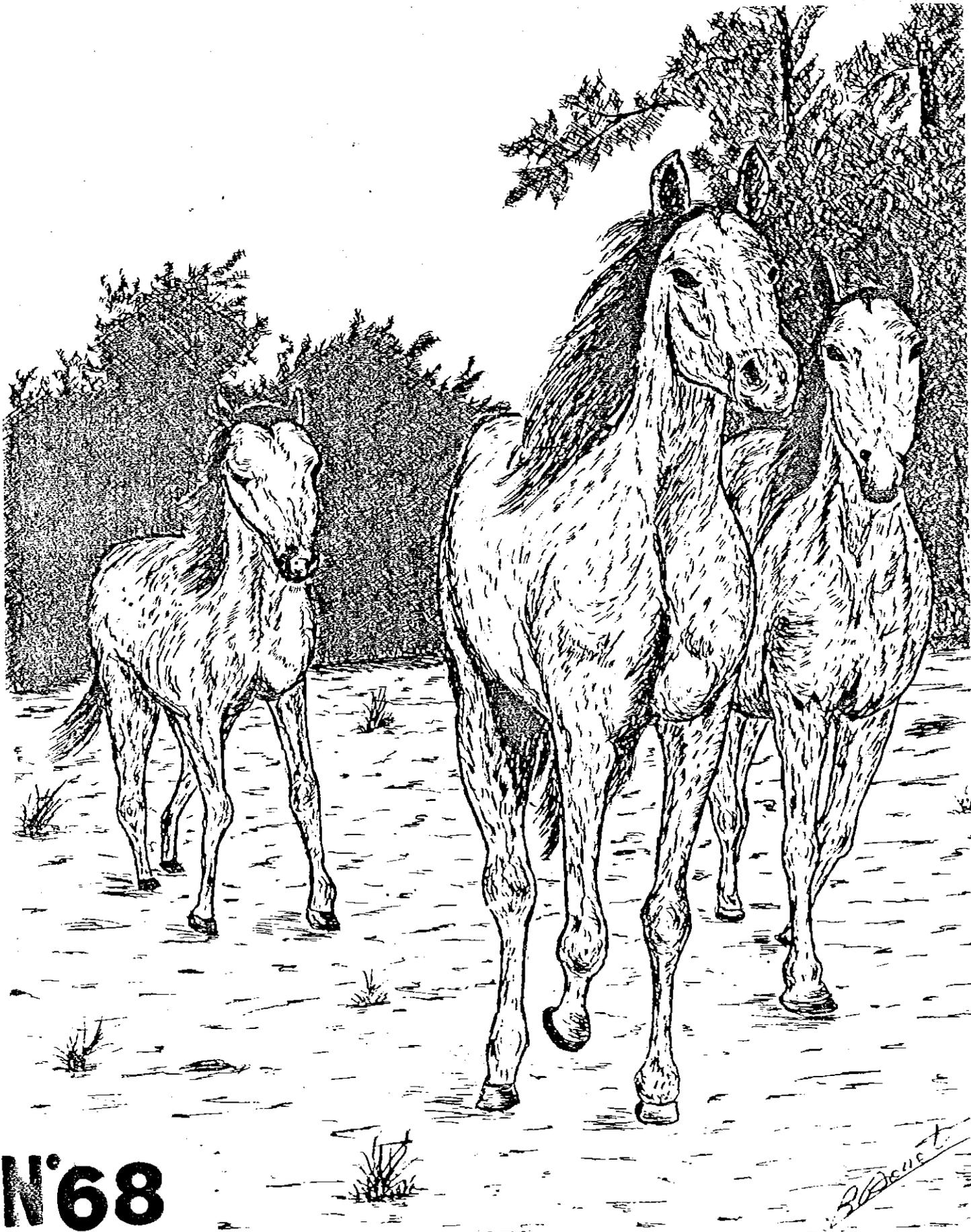
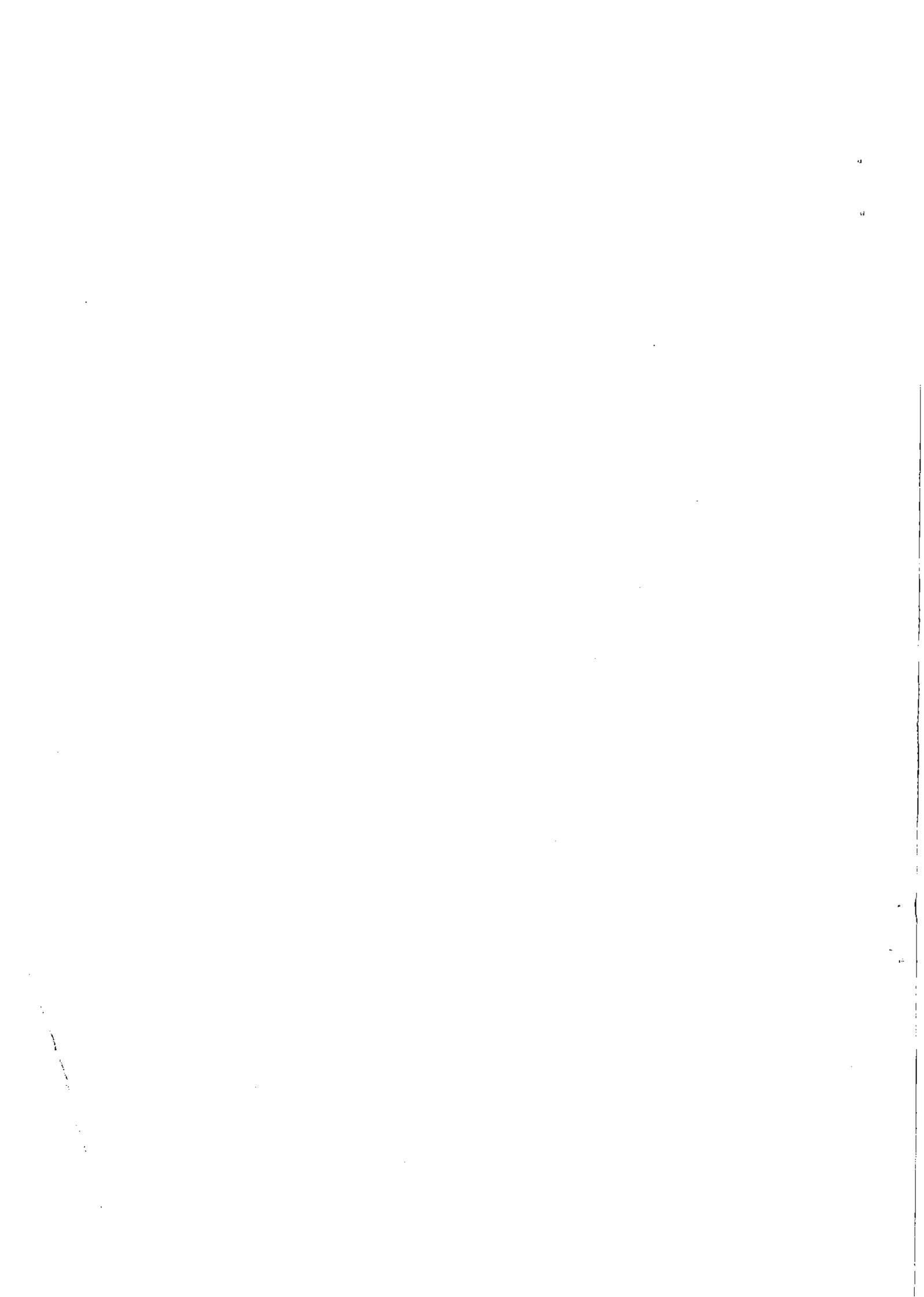


# LE PETIT CORPATUS



N°68

*Robert*



PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 1984

PRESENTS : M.M CARDIN, ROUX, PELLISSIER, BONDARNAUD, BALMET, RICHARD, MOUSSIER,  
DESBOIS, GALVAIN, PAULIN, GUEYDAN

Représenté : M. SENAC

ABSENTS : M.M GONTARD, BLANC, JOURDAN

SEMINAIRE

L'acte de vente du séminaire devant être prochainement signé avec la société S.I.G.E.D  
Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le montant de cette vente,  
considérant que :

l'achat du séminaire s'élève à la somme de 1 084 515,27 F

les études d'implantation de la voie d'accès à 47 462,66 F.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité demande que l'acte de vente soit établi suivant  
la somme de : 1 131 977,93 F

Mme SCHALLER ayant fait savoir qu'elle était en possession de la somme demandée pour  
racheter le séminaire, le Conseil Municipal informe être engagé envers la S.I.G.E.D  
et ne plus pouvoir revenir sur cette décision.

INFORMATION

Les travaux de la micro-centrale débuteront à l'automne, laissant ainsi fonctionner  
le canal d'arrcsage durant l'été.

---

DATES A RETENIR

Spectacle de danses folkloriques avec des groupes participant au Festival Internatio-  
nal de MONTSEVEROUX :

le jeudi 16 Juillet à la Salle des fêtes à 21 Heures  
GROUPE ISRAELIEN de NETANYA

le dimanche 5 Août à la Salle des Fêtes à 21 Heures  
GROUPE YUGOSLAVE ODUR GRADINI

PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 1984

PRESENTS : MM CARDIN, ROUX, PELLISSIER, JOURDAN, MOUSSIER, RICHARD, SENAC, BALMET, PAULIN, GUEYDAN, BONDARNAUD, GONTARD, GALVAIN.

ABSENTS : MM BLANC.

REPRESENTES : MM DESBOIS.

I LOYER APPARTEMENT MAIRIE

Donné en location à Madame TATINCLAUX du 15 Avril 1984 au 31 Janvier 1985 pour un montant mensuel de 650,00 Francs.

II OCCUPATION DOMAINE PUBLIC

Ala demande de Monsieur Patrice PELLISSIER qui ouvre un débit de boisson à compter du 1er Juillet 1984, le Conseil Muncipal l'autorise à occuper la terrasse devant son commerce sur une surface d'environ 15 M2 afin d'y placer des chaises et des tables.

Il est précisé à Monsieur PELLISSIER qu'il ne devra à aucun moment empiéter sur le parking.

Le tarif de location de l'occupation du domaine public sera réévalué après renseignements pris auprès du cadastre.

III ECHANGE DE TERRAIN AVEC MONSIEUR DUMAS Henri

Un échange de terrain a été fait avec Monsieur DUMAS pour mieux implanter le bâtiment créé au Mas-de-la-Côte.

Dans cet échange Monsieur DUMAS perd une surface d'environ 44 M2.

Le Maire est chargé : - de signer l'acte établissant cet échange,  
- d'indemniser Monsieur DUMAS de la surface non échangée sur la base de 60 Francs le M2 (évaluation des domaines).

IV DEMANDE DE TERRAIN : MM GUEYDAN, MOUSSIER, FERRAIND, ABONNEL

demandent qu'une bande de terrain sur la propriété du Mas-de-la-Côte leur soit vendue ou louer.

Le Conseil Municipal décide de se retrouver sur place Samedi 30 Juin à 11 H 30.

V ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE

La B.D.A. ayant transmis un projet d'alpage, le Conseil Municipal, avant de décider la création d'una association foncière pastorale, demande l'avis de tous les pro-  
.....

propriétaires concernés. Une date de réunion sera prochainement fixée.

VI ZONE ARTISANALE

1° - Afin de procéder à l'acquisition des terrains, il convient que le dossier de création de la zone d'activité soit soumis à l'enquête publique.

2° - Monsieur le Maire est autorisé : - à signer une promesse de bail à construction au Syndicat Mixte pour l'industrialisation de la Matheysine d'une durée de 18 ans moyennant une location de 120 000 Francs H.T.

- à faire au S.M.I.M.E. une promesse unilatérale de vente des terrains pour le franc symbolique qui viendra à l'expiration du bail.

VII DIAGNOSTICS THERMIQUES

La subvention qui était de 80 % du montant de l'étude est abaissée à 70 %.

Le Conseil Municipal :

maintient sa demande de diagnostics 13 Pour

1 Abstention : Monsieur SENAC.

VIII ELECTRIFICATION RURALE

Le Programme 1984 comprend l'électrification de la sortie de CORPS direction VEYNES et le Lotissement E. D. F.

IX ENTRETIEN DES CHEMINS

Madame UNAL demande dans une lettre envoyée à Monsieur le Maire que soit entretenu le chemin allant à son terrain. Ce chemin étant privatif, est à la charge des propriétaires riverains.

X CHEMIN COMMUNAL N° 1 ALLANT DU CD 537 A LA COMBE DE LARA

Le Conseil Municipal refuse de faire une étude par un géomètre de l'élargissement de cette voie.

Le sens unique établi durant la période estivale 83 est remis en question.

Le Conseil Municipal propose pour cette année de faire poser des panneaux "virages dangereux" "limitation de vitesse 45 Km/H" sur ce chemin ainsi que sur la route du lac ainsi qu'un panneau voie sans issue à l'entrée du chemin de la Colonne "CHAUSSON".

XI CHEMIN DES CHENETS

Monsieur GUEYDAN fait remarqué qu'il a été élu pour défendre les intérêts publics et non les intérêts particuliers et surtout les affaires de gros sous.

Trois propositions sont soumises au vote suite à la réponse faite .../... par M. GALVIN, concernant ce chemin :

1° - La voie communale s'arrête à l'entrée de la parcelle E. D. F.

POUR : MM BALMET, PELLISSIER, JOURDAN, BONDARNAUD, GONTARD, GALVAIN, ROUX, GUEYDAN, DESBOIS Représenté.

2° - La voie communale s'arrête au bout du chemin d'E. D. F.

POUR : MM RICHARD, SENAC, MOUSSIER.

3° - La voie communale continue au delà du Lotissement

POUR : MM CARDIN.

ABSTENTION : MME PAULIN.

#### XII RESERVATION DEVANT CHEZ MME MEAILLE

Considérant que la terrasse de la maison de Mme MEAILLE empiète déjà sur le domaine communal, la requête a été refusée.

#### XIII ZONE PIETONNE

Suite au courrier de Madame MATHIEU demandant que la rue Marchande soit également piétonne, Monsieur JOURDAN propose de mettre en zone piétonne :

- la grande rue jusqu'à l'intersection avec la rue du temple,
- la rue marchande en laissant la place Grenette libre à la circulation,
- la rue de l'Hôpital,
- le bas de la descente de l'Eglise après l'entrée du parking place des Colporteurs

POUR : 7 CARDIN, BONDARNAUD, JOURDAN, PELLISSIER, PAULIN, GUEYDAN, DESBOIS

CONTRE : 5 SENAC, MOUSSIER, BALMET, ROUX, GALVIN

ABSTENTION : 2 GONTARD, RICHARD

#### XIV STATIONNEMENT RUE DES FOSSES

Le Conseil Municipal décide d'interdire le stationnement sur la rue des Fossés sur le côté droit de la chaussée (direction Gap) du Carrefour Mazet à l'Hôtel Napoléon. Ceci pendant la période estivale et lors des chutes de neige pour ne pas gêner le déneigement.

#### XV MARCHE

La requête de Mlle FRANCESCHINI concernant le déballage de son commerce sur la rue des Fossés le dimanche matin a été refusée : en effet cette demande va à l'encontre de l'Arrêté Municipal du 12 AVRIL 1979 autorisant le déballage seulement le jeudi.

Le Conseil Municipal maintient le jour du marché exclusivement le jeudi et autorise le déballage dans la rue de l'Eglise seulement d'un côté (le long de l'Eglise) ainsi que sur la place des Colporteurs.

Stationnement interdit ce jour de 7 H à 13 H.

XVI TRANSPORT JOUR DU MARCHE POUR DORCIERES

Suite à la demande de Monsieur PRA Jean, le Conseil Municipal accepte de desservir le Hameau DORCIERES le jour du Marché.

XVII INFORMATIONS PROCES DE LA COMMUNE

1° - Commune/SCHMITT

Jugement du 30 Mai 1984

La Commune est condamnée à payer à Monsieur SCHMITT :

- la somme de 1 240 Francs, en compensation de la dépossession de son bien,
- la somme de 2 500 Francs, au titre de la privation de jouissance,
- la somme de 1 000 Francs, en application de l'article 700 du nouveau code de procédure civile.

2° - Commune/CASALINI

Audience du 13 Avril 1984

La requête de Monsieur CASALINI est rejetée.

3° - Commune/Entreprise MONTANER

Frais d'expertise taxée par le Tribunal administratif le 21 JUIIN 1984 à 18 606,00 F

La Commune doit avancer ces frais d'expertise.

XVIII ACHAT MAISON MONSIEUR COSANDEY

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la maison de Monsieur COSANDEY a été mise aux enchères le 19 JUIIN 1984 et adjugée à la somme de 118 700,00 Frs.

Afin d'aider Monsieur COSANDEY, le Conseil Municipal décide de surenchérir jusqu'à la somme de 180 000 Frs permettant : 1° - de diminuer le montant de la dette restant à payer, que Monsieur COSANDEY garantit,

2° - en cas de succès de l'opération, de louer à Monsieur COSANDEY le F 3 et de mettre en location le F 1.

XIX INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à Monsieur BOULANGER Jean, Receveur Municipal, l'indemnité de Conseil calculée par application des taux maximum fixés par l'Article 4 de l'Arrêté du 16 Décembre 1983.

XX PRIME DE PANIER

Les employés communaux demandent qu'une prime leur soit versée en dédommagement des frais occasionnés lorsqu'ils soivent manger hors de leur domicile : elle a été acceptée pour un montant de 50,00 Francs.

XXI TAXI : DEMANDE DE MR FERTON

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à cette demande. En effet deux personnes détiennent une carte professionnelle de chauffeur de taxi sur la Commune.

Le Conseil Municipal propose à Monsieur FERTON de demander à Monsieur PASDRMADJIA qui n'exploite pas sa carte, de reprendre sa licence.

XXII DEMANDE BRANCHEMENT D'EAU PAR MONSIEUR JAMIER

Monsieur JAMIER ayant demandé l'alimentation en eau dans son parc l'O.G.A.F. lui octroi une subvention de 3 143 Francs soit 35 % du montant du devis total.

Le Conseil Municipal laisse les 65 % restant à la charge de Monsieur JAMIER

XXIII REGLEMENTATION POUR MOTO-CROSS

La Société de Chasse de CORPS demande de réglementer la pratique du moto-cross sur le territoire de la Commune afin de déranger le moins possible le gibier.

Le Conseil Municipal charge le Maire de prendre un Arrêté interdisant la pratique du moto-cross aux abords du village et en particulier sur le chemin du Barry, chemin de Lara, et sous le cimetière.

L'A.C.C.A. demande également de rappeler l'Arrêté interdisant la divagation des chiens.

XXIV AFFRETEMENT LIGNE DE STE LUCE

Deux nouvelles lignes régulières étant créées pour la rentrée scolaire Monsieur le Maire propose de donner la ligne de Ste Luce en affrètement à Monsieur ABERT, ce qui éviterait l'achat d'un troisième Master et l'embauche d'un chauffeur supplémentaire.

Proposition acceptée.

XXV GARDERIE D'ENFANTS

Cette année la garderie sera ouverte du 16 Juillet au 24 Août pour les enfants de 2 à 6 ans de 9 H à 12 H

et de 15 H à 18 H.

TARIF : 1/2 Journée 15,00 Francs - 20 1/2 Journées 250,00 Francs

la Journée 25,00 Francs - 20 Journées 450,00 Francs

XXVI INFORMATION ACTIVITES PERISCOLAIRES

Participation de la Municipalité : Piscine, Classe de mer, ski.

Voir Etat ci-joint.

.../...

XXVII ENTRETIEN DES BRANCHEMENTS D'EAU

A la demande de Monsieur JOURDAN le Directeur du Syndicat Départemental d'eau et d'assainissement a communiqué les modalités d'entretien des branchements d'eau.

Le Conseil Municipal retient la première proposition et charge le Maire de prendre l'Arrêté correspondant. Le principe était le suivant :

"l'abonné a la charge de la surveillance et de l'entretien du branchement depuis la prise sur la canalisation principale jusqu'au compteur, sauf la partie sous domaine public".

XXVIII DEMANDE D'INDEMNITE PAR MONSIEUR FIRAT

Monsieur FIRAT demande une indemnité pour avoir aidé les enfants de nationalité turque durant l'année scolaire 83/84.

Des renseignements seront pris afin de savoir si Monsieur FIRAT est payé par le Consulat comme c'était convenu.

XXIX CHOIX POUR L'ACQUISITION DU CAR

Monsieur SENAC demande d'autres informations, une réunion de la Commission transport est retenue afin d'étudier d'autres propositions.

XXX PAVES

4 m<sup>2</sup> de pavés ont été vendus à Monsieur RICARD pour mettre devant le café du Commerce.

Si la pose est effectuée par un employé communal, celle-ci lui sera facturée.

XXXI PANNEAUX PUBLICITAIRES

- des renseignements seront pris pour savoir si Monsieur DUMAS a le droit de poser un panneau "HOTEL" aussi important.

- le panneau de Monsieur MANENT donnant la publicité sur la distillerie de la Salettina doit respecter les dimensions données par l'Arrêté Municipal du 24 MAI 1980 soit 0,80 M X 0,50 M.

---

## CARNET DU JOUR

Nous avons appris avec peine le décès de :

Mr Patrick Wiechmann, époux de Denise Catelan, ancienne propriétaire de la Roseraie, décédé à Quinta Santa Maria-Fontes Portugal.

Mme Julie GAY, mère de Mme Fouques, décédée à Marseille à l'âge de 94 ans et qui passait ses vacances à Corps, depuis l'âge de 18 ans.

Mr Roland Foltz, mari de Brigitte Marquet, décédé à St Pierre de Chartreuse.

Mme Julie Nebon décédée à la Mure à l'âge de 93 ans, mère et belle-mère de Mme et Mr Joseph Gonsolin, de Mme Madeleine Nebon et de Melle Juliette Nebon.

Melle Eugénie Replat doyenne de Corps, décédée à Corps à l'âge de 94 ans.

Mme Marguerite Cardin, mère et belle-mère du Dr et Mme Gérard Cardin, Maire de Corps.

Nous prenons part à la peine de leur famille et leur présentons nos sincères condoléances.

--:--:--:--:--:--

### CLUB DU 3<sup>o</sup> AGE

KERMESSE - Toutes les personnes désirant offrir des objets qu'elles ont confectionnés ou des lots pour la kermesse, sont invitées à les apporter à la permanence du club, le mardi 17 juillet.

--:--:--:--:--:--

### SEJOUR A AGAY

Les personnes inscrites pour le séjour à Agay, sont priées de communiquer leur date de naissance aux responsables. (Obligatoire pour l'assurance).

--:--:--:--:--:--

### HOLYDAY ONE ICE

Le club mettra un car à la disposition de ses membres qui désireront assister au spectacle Holyday One Ice, le 21 septembre à Grenoble. Se faire inscrire auprès des responsables. Prix du spectacle : 72 frs.

--:~:~:~:~:~:~

### GARDERIE MUNICIPALE

Une garderie municipale va fonctionner dans les locaux et la cour de l'école maternelle, à partir du lundi 16 juillet jusqu'au vendredi 24 août - Horaire : 9h. à 12h. - 15h. à 18h..

Elle peut accueillir les enfants de Corps et des vacanciers.

--:~:~:~:~:~:~

PARTICIPATION DE LA COMMUNE sur les SORTIES PERISCOLAIRES

SORTIES PISCINE - 860,23frs par sortie

II sorties ..... 9.462,53frs

SORTIES SKI DE FOND -

5 sorties ..... 7.734,00frs

SORTIES SKI DE PISTE

5 sorties ..... 7.434,00frs

Locations ..... 1.800,00frs

Total ..... 9.234,00frs

CLASSE DE MER

Par enfant .. 1.332,94frs

22 enfants Total..... 29.324,66frs

BONNE RETRAITE Madame CHAIX.



Depuis l'ouverture de la Maison de retraite Marthe et Albert Hostachy, c'est la 1ère fois qu'un membre du personnel a fait valoir ses droits à la retraite.

En effet, après 7 années de service, Madame Angèle CHAIX a quitté la maison début Mai.

Ses collègues et les pensionnaires avaient organisé une petite fête pour célébrer cet événement et après lui avoir offert les cadeaux de circonstance, ils ont arrosé ce départ, en lui souhaitant une longue et heureuse retraite.

Quelques jours plus tard, maison de retraite était attristée par le décès brutal de ses 2 doyennes, Melle Eugénie Replat, âgée de 94 ans et de Mme Julie Nebon, âgée de 93 ans.

Pensionnaires de la Maison de Retraite depuis sa création, leurs disparitions ont laissé un grand vide.



LES MEMBRES DE LA MAISON DES JEUNES EN 1943 - 1944 DE CORPS



On reconnaît sur la photo :

Dernier rang à gauche :

Mrs Louis GALVAIN, Poncet, Jean Meaille, ?, René BARBE BAYLE, Jean BALME  
Louis CHAIX, Emile DOURNON, Robert ROMAN FAURE, André MOUSSIER, Jule  
GONTARD Mr JAMBON, Joseph FERRIERE, Marcel BARBE BAYLE, Mr FAYOLLE,  
Edouard ARNAUD.

4ème Rang. Marie BARBE, Marcelle BERTHET, Suzanne GUEDAN, Marguerite BA  
Maxime DAURON.

3ème rang Madeleine BARBE BAYLE, Roberte FERRIERE, Paulette EYMARD,  
Marguerite PELLEGRIN.

2ème rang Mr DECARD, Mr BLESIN, Maurice ROSTAING, René FEGE,  
Josette GONTARD, Denise HOSTACHY, Jacqueline LAFFONT,  
Antoinette FRANCOU, Odette PASCAL, Hugues CHRISTOL, Mr PONCET  
2 Musiciens.

1er rang Mr PIBOULE, ?, Toutou PRUD'HOMME, Henri FEGE, Christiane PONCE

- ECOLE DE BOULES -

Direction .....

CHAMBERY

Dimanche 6 Mai, 6 heures, les rues de CORPS connaissent une animation inhabituelle. Les jeunes de l'Ecole de Boules démarrent pour TULLINS disputer les FEDERAUX DOUBLETTES.

Les ambitions sont mesurées ; nous ne sommes que des débutants et l'effectif nous permet de ne présenter que deux équipes cadets et une de minime.

Pourtant, sur place, plus la matinée avance, plus nos espoirs augmentent.

Les minimes terminent tête de poule et les cadets réussissent à franchir les barrages.

Après le repas préparé et servi par nos amis de TULLINS, qui méritent un coup de chapeau, les choses sérieuses commencent.

Alors là, ça devient du délire !

Quelques parents sont là.

Nos deux minimes passent à l'aise. Enfin c'est la partie décisive contre ST JUST DE CLAIX. Ils ne veulent personne autour du jeu. Ils sont gonflés à mort "les petits" !

Et soudain c'est la joie ! Ils sont passés ... Stéphane MEGIAS et Richard REYNIER ont gagné leur billet pour CHAMBERY où ils disputeront le Championnat DAUPHINE-SAVOIE qui peut leur ouvrir la porte du Championnat de France.

Les émotions ne sont pas terminées pour autant ...

Les cadets sont toujours en courses.

Franck RIVIERE et Véronique SERRE , trop énervés après avoir rencontré deux fois les mêmes adversaires auxquels ils eurent quelque mal à s'adapter tombaient à la première partie éliminatoire sans avoir démerité. Nous leur devons un grand coup de chapeau pour leur courage et leur abnégation.

Au jeu n° I la partie est commencée depuis près d'une heure. Alexandre SERRE et Cerrine REYNIER mènent la vie dure aux voironnais qui présentent pourtant une excellente doublette.

La partie dure ... Le score est serré ; chacun encourage les siens. Enfin c'est CORPS qui passe après quelques trois heures de jeu.

Mais quelle partie !

.../...



## Le club du 3<sup>e</sup> âge à La Salette



Plus de soixante membres du club ont participé à cette sortie le mercredi 6 juin. Ils sont partis devant la mairie, pour assister au montage audio-visuel à 9h. au sanctuaire et, après un moment de détente, participer à la messe.

Aussitôt après, les 3 cars de la Régie des transports de Corps les transportaient à Boustigues où Jean et Gisèle DUMAS leur avaient réservé un chaleureux accueil et préparé un excellent repas. Avec ce temps maussade, tous ont apprécié la chaude ambiance qui a régné durant le déjeuner, qui s'est prolongé jusqu'à 17h. La journée s'est ensuite terminée par une projection de diapositives effectuée par Mr VEYSSIERE et qui rappelait les sorties de l'année 83.

Le docteur Gérard CARDIN, maire, Mr Eugène PELLISSIER et Gisèle ROUX, adjoints, Mme Madeleine ROCHAS, présidente du club, Mme Alice Eymard, vice-présidente, Mme Juliette ARBOUET, trésorière, Mlle Yvonne BERNARD secrétaire, les membres du bureau étaient présents à cette journée de l'amitié.

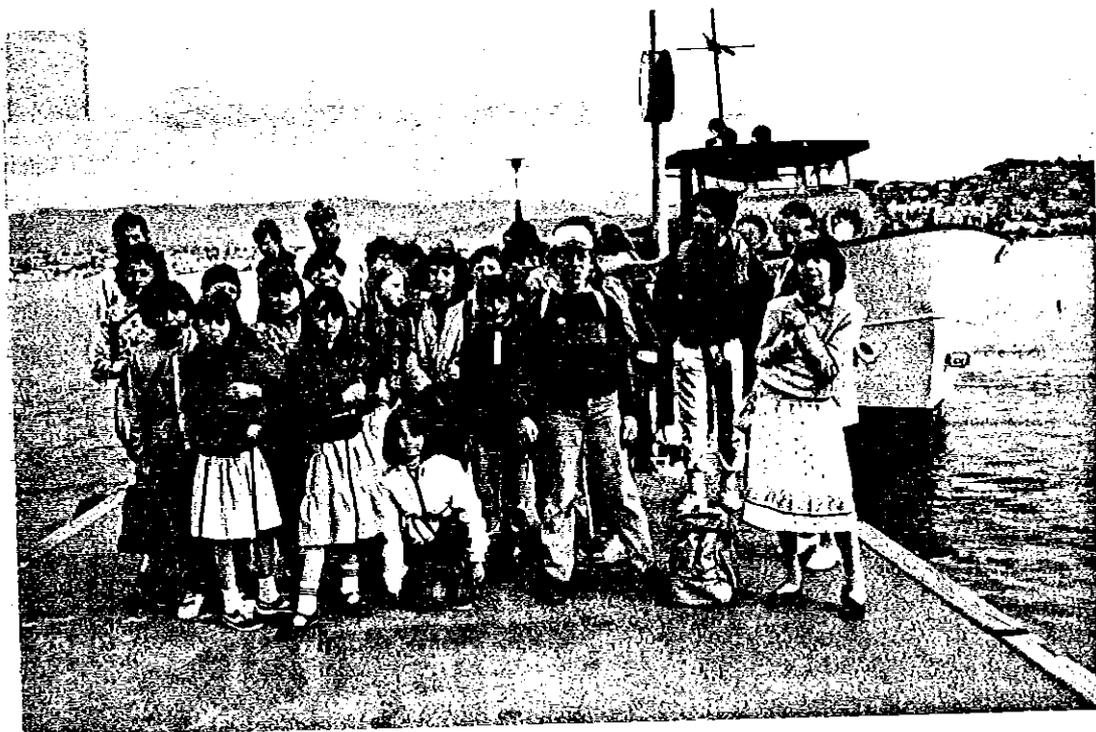
--:--:--:--:--:--:--:--:--:--

### BALLADE à la LUNE

C'était, dans la nuit brune,  
Sur le clocher jauni  
La lune  
Comme un point sur un i  
Lune quel esprit sombre  
Promène au bout d'un fil  
Dans l'ombre  
Ta face et ton profil?  
N'es-tu rien qu'une boule?  
Qu'un grand faucheur bien gras  
Qui roule  
Sans patte et sans bras?  
Car tu viens pâle et morne  
Coller sur mes carreaux  
Ta corne  
A travers les barreaux.

A. de MUSSET

# Les écoliers en classe de mer



Les 22 enfants des cours moyens 1ère et deuxième année de la classe de Mme Templier, sont partis en classe de mer. Ils ont séjourné à l'île Sainte-Marguerite (îles de Lérins), pendant 17 jours. Le séjour était pris en charge financièrement par le Conseil Général, les parents et les municipalités.

C'est la première fois qu'une classe de Corps partait en classe de mer, et c'est avec appréhension que Mme Templier et les parents d'élèves abordaient cette expérience. Sans risque de se tromper alors que les enfants viennent de rentrer avec des visages radieux, on peut dire que ce fut une réussite et on souhaite que cette expérience se renouvelle.

Logés dans les locaux du fort de Sainte-Marguerite. Les enfants ont poursuivi leur scolarité tout en suivant un stage de voile et en découvrant la vie maritime. La nourriture était excellente et vivre sur l'île était un grand changement pour nos petits montagnards. Les enfants étaient encadrés par Mr François MEI et Mme Dominique Lelevier, sous la responsabilité de Mme Templier, et tous ont largement contribué au succès de cette classe de mer.

--:--:--:--:--:--:--:--:--

## Service des Eaux

### Avis de la Mairie.

Il est rappelé aux usagers qu'une demande doit être déposée en Mairie pour tout branchement d'eau ; égouts ou remise en état de ces réseaux.

--:--:--:--:--

## SORTIE DANS LE VERCORS ( 9 mai 1984 )

"Le brouillard persistera-t-il comme hier ?.. N'oublions pas nos parapluies!..."

Dans la brume matinale, l'auto-car chargé de 58 personnes adhérentes au club se rapproche du Vercors... C'est un massif calcaire limité par de hautes falaises qui lui donnent un aspect de forteresse et en rendent l'accès difficile.

Nous "l'attaquons" par la route de Seyssins à St-Nizier. Au passage, les organisatrices du voyage nous content la légende de la tour sans Venin "Le Seigneur du pays vivait dans une demeure dont les abords étaient infestés de serpents. Ayant participé aux Croisades, il rapporta de Jérusalem de la terre sacrée qui eut le pouvoir de détruire les reptiles"...

Après le cimetière de St-Nizier où reposent les cendres de nombreux maquisards, s'étend un vaste plateau vallonné couvert de prairies et de forêts de sapins, d'épicéas, de hêtres.

Un "arrêt-café" à Villard-de-Lans et nous poursuivons notre route vers les gorges : gorges de la Bourne, gorges de Choranche jusqu'à Pont-en-Royans, les Petits Goulets et enfin les Grands Goulets!... "Lieu unique au monde" proclame un panneau.

Nous ne sommes pas très rassurés. Comment notre immense car va-t-il pouvoir circuler sur cette route étroite aux nombreux virages et tunnels et croiser d'autres véhicules?

Effectivement, ces lieux conviennent aux amateurs d'émotions fortes, mais ils permettent aussi de découvrir les beautés de la nature sauvage dans ses profondeurs. Bien souvent, il n'y a place que pour le torrent et la route dominés par de gigantesques falaises mises à profit par l'E.D.F. pour installer des conduites forcées et des chutes d'eau.

Parfois il a fallu, au-dessus d'abîmes vertigineux, entailler le rocher, placer un toit en tôle pour protéger des coulées de pierres, construire la route en encorbellement, l'élargir en garages pour permettre les croisements...

La question de Mme Gisèle ROUX et la réponse arrivent bien à propos : "Les chauffeurs de véhicules, ici, doivent motiver plus de prières que les prêtres, même au Sanctuaire de la Salette dans son cirque grandiose".

Mais nous avons confiance en notre chauffeur virtuose : pas une seule fois l'autocar n'a frôlé les parois rocheuses, ni les véhicules, heureusement rares.

La Chapelle en Vercors a payé un lourd tribut dans la lutte contre l'occupant à la fin de la dernière guerre : mur des fusillés, maisons incendiées... Mais c'est à Vassieux que les atrocités ont atteint leur paroxysme.

Durant l'été 1944, 3.500 maquisards résistèrent héroïquement dans le Vercors aux assauts des Allemands : deux divisions distraites du front de Normandie qui se livrèrent ensuite à de sanglantes représailles.

A Vassieux, les maquisards, espéraient recevoir enfin des Alliés, des renforts en hommes et en armement lourd et préparaient un terrain d'atterrissage pour leurs avions.

.....

.....

Hélas! le 21 juillet 1944, des dizaines de planeurs venus de Valence déposaient près du village des allemands et des miliciens de Darnand. La surprise des habitants fut totale et leur réaction paralysée. En plus de nombreux marquisards tués, 75 habitants de Vassieux furent massacrés et le village - aujourd'hui reconstruit et abritant 250 personnes fut incendié et entièrement détruit. Dans certaines famille, tous furent mis à mort, le bébé comme l'aïeule de 90 ans.

Au cimetière national, reposent des centaines de victimes de cette barbarie et à l'intérieur du mémorial élevé récemment, on peut assister au récit audiovisuel de cette période tragique.

La visite du musée de la Résistance est encore plus émouvante on y a inscrit les noms de toutes les victimes, leur âge, leur photo, celles d'horribles corps suppliciés. Et aussi... des personnages reconstitués et qui semblent vivants : maquisards en tenue de combat, infirmière, soldat allemand au visage féroce, déporté avec l'infâme costume des bagnards...

"Quarante ans ont passé et ce coin de terre ..." - dirait Victor Hugo garde encore intact le souvenir de la souffrance et de l'horreur.

La tristesse de ce pèlerinage au village martyr, s'estompe au col du Rousset où un bon repas nous est servi dans la salle convenablement chauffée du restaurant.

Le car s'engage ensuite sous un long tunnel percé à travers les chaînons du Diois et suit la route qui, en d'innombrables et impressionnants lacets descend jusqu'à Die. Agréable surprise! Plus de brouillard; le soleil brille dans un ciel bleu.

Les membres du club savent faire honneur aux spécialités gastronomiques des régions traversées. Une visite à la Cave Coopérative s'impose. Après la dégustation d'usage de la Clairette locale, chacun peut s'approvisionner en bouteilles de vin blanc qui pétille ou de vin rouge.

Et nous prenons le chemin de retour par le col de Grimone. Au col de Lus-la-Croix-Haute, de nouveau le soleil disparaît et nous retrouvons le ciel nuageux. Un dernier arrêt à Mens pour faire emplette de bouffettes à la crème fraîchement préparée, puis ce sont les séparations successives et le rendez-vous du 14 juin prochain, le départ du voyage au Tyrol.

Durant le voyage, nous avons eu une pensée pour les membres du club retenus à Corps ce jour là pour cause de décès familial.

R. BLANC-LAPIERRE



## RITAFa au TYROL

Ritafa est le diminutif de "Rencontre Inoubliable du Troisième Âge Français en Autriche".

En effet ce "RITAFa" a pour but de réunir des participants de diverses régions de France. 22 cars représentant plus de 1000 personnes venant du Dauphiné, de Provence, de Lorraine, de Poitiers, du Pays Basque etc... avaient répondu à cet appel.

A 3h. et demi du matin, le 14 juin, nous prenons la route en direction de Genève, Lausanne; nous déjeunons à Berne, après avoir visité la ville et admiré les curiosités de Berne, "La fosse aux ours", les statues ornant la rue principale et surtout la célèbre horloge qui a sonné les 12 coups de midi d'une manière originale.

Berne, sur l'Aar, est le siège du gouvernement fédéral depuis 1848; autrement dit la capitale de la Suisse.

L'après-midi, continuation vers Zürich, le lac de Constance, et nous entrons en Autriche par le Tunnel de l'Arlberg, long de 14km. Puis nous passons à Saint-Anton, Landeck, et arrivons dans cette magnifique vallée d'Oetz "Oetztal", située au coeur du Tyrol, et qui est une des plus belles régions des Alpes Autrichiennes. Au coeur de cette vallée Soelden: village situé à 1370m d'altitude, entouré de hautes montagnes qui protègent la vallée d'un rude climat. Nous sommes accueillis à Soelden par le Maire du Village et la musique populaire donna un concert tyrolien aux airs enchanteurs pour nous souhaiter la bienvenue.

Un léger contre-temps retarde notre installation à l'hôtel, mais ceci est vite oublié, puisque nous logeons dans un cadre splendide, en pleine nature, dans un hôtel reluisant de propreté, où l'accueil a été des plus chaleureux.

Le premier jour nous visitons, à pieds, le village, où tout est accueillant, et luisant de propreté, nous sommes accompagnés par Ulli, une charmante étudiante autrichienne, qui s'efforce de nous être agréable. Une soirée diapositives au "Palais des Congrès" nous présente l'ensemble de la vallée par le club Photos de Soelden.

Samedi, nous décorons le Car pour le défilé à Laengenfeld; tout le monde essaie de faire de son mieux. Malheureusement, la déception est grande puisque nous sommes 16ème sur 22 participants et nous avons seulement une clochette. Les Briançonnais, vainqueurs du Concours, avaient des costumes de leur région; c'est peut-être ce qui les a avantageés. Ce défilé aurait certainement été plus réussi s'il avait eu lieu dans l'après-midi. Quand notre car est arrivé devant le Jury, il faisait nuit.

Dimanche, grande messe en plein air à "La Chapelle de la Peste" dans un cadre inoubliable de montagnes, de verdure et de forêts. L'après-midi, promenade en montagne, les plus courageux iront jusqu'à la Cascade de Stuiben au-dessus de Lanengenfeld, où le torrent Ache écume sur d'énormes blocs de rochers.

Le soir, nous assistons à Soelden, à une soirée folklorique où chants tyroliens et danses se succèdent pour notre plus grand plaisir: danses des meuniers, des mineurs, des faneurs, des bucherons, ces jeunes sont souriants, resplendissants de vie et de fraîcheur.

Lundi, départ pour Innsbruck (Pont sur l'Inn), capitale du Tyrol où eurent lieu les Jeux Olympiques en 1964 et 1976. L'Inn est un affluent du Danube. Nous visitons les installations olympiques, travaux gigantesques qui intéressent tout le monde. Innsbruck est jumelée avec Grenoble.

Après un repas copieux, nous flânonnons dans les ruelles typiques

.....

d'Innsbruck, où se trouvent des boutiques sous les arcades. Nous avons pu contempler "Le petit toit d'or". Chacun achète des souvenirs, ils ne manquent pas dans tous les magasins regorgeant de marchandises.

Le soir, Ulli, aidée par Gisèle et Hans nous préparent une soirée tyrolienne dans les sous-sols de l'hôtel et tout le monde s'en donne à coeur joie : les vases et les polkas tyroliennes sont si entraînantes.

Mardi, départ après le petit déjeuner en direction de Reutte, passage de la frontière allemande à Fussen où nous déjeunons dans un hôtel splendide. L'après-midi nous visitons le château construit par Louis II de Bavière à Neuschwanstein de 1869 à 1880. Nous y avons admiré de magnifiques mosaïques, des plafonds de bois recouverts par endroits de peintures d'or; un luxe qui laisse perplexe. Et nous avons monté et descendu des escaliers par centaines. A l'arrivée au car, tout le monde est fourbu. Nous rentrons vers 19h. à l'hôtel. Il faut penser à faire les valises, puisque demain c'est le retour. Déjà! Nous n'avons pas vu le temps passer.

Mercredi, à 7 heures départ vers Landeck, puis halte au col de l'Arlberd 1800m; c'est un émerveillement. Il y a encore d'énormes névés au bord de la route.

Nous arrivons au Liechtenstein, principauté indépendante située entre l'Autriche et la Suisse. Nous nous arrêtons quelques minutes dans la capitale de ce petit pays : Vaduz. Depuis 1921, le Liechtenstein est uni à la Suisse dans le domaine monétaire, postal et douanier. A midi, nous déjeunons à Zurich, puis c'est de nouveau, Berne, Lausanne, Genève, Annecy et Grenoble par l'autoroute. Nous arrivons à la Mure à 23h. à Corps à 23h.30.

Nous garderons de ce voyage un souvenir inoubliable, tout était si beau : les chalets fleuris, ornés de peintures, sur les façades, les montagnes, les prairies émaillées de fleurs multicolores, les forêts, les torrents et les cascades. Quel beau pays! L'ambiance a été excellente, et notre chauffeur Georges très sympathique aussi.

Merci à tous les responsables du club, qui nous ont permis de passer une semaine agréable, dans une ambiance gaie et chaleureuse.

Nous n'oublierons jamais les adieux émouvants du personnel de l'hôtel au moment du départ.

On peut bien répéter, sans aucun doute :

" Accueillant et Joyeux Tyrol"

R. RUTTY

-:-:-:-:-



FINALE des FOYERS de FONDS - Dimanche 18 Mars 1984  
VILLARD de LANS

Class.	Nom Prénoms	Temps	
		<u>Filles</u>	
		nées en 1972	
3°/15	PY Sandrine -----	Temps de la Ière	22.37
15°/15	Houari Laurence -----		25.53
		nées en 1973	
25°/28	Bensalem Sylvie -----	Temps de la Ière	12.16
			18.23
		nées en 1975	
16°/20	Cardin Virginie -----	Temps de la Ière	6.23
17°/20	Dévoluy Delphine -----		9.46
		nées en 1976	
5°/9	Aubaud Maryline -----	Temps de la Ière	7.27
			8.51
		<u>Garçons</u>	
		nés en 1969	
1°/1	Tosun Helvut	seul concurrent de l'épreuve -----	28.39
		nés en 1971	
4°/8	Joubert Patrick -----	Temps du 1er	19.36
			26.10
		nés en 1972	
3°/18	Moutin Stéphanie -----	Temps du 1er	21.00
7°/18	Boumaizza Azzedine -----		28.23
			32.50
		nés en 1973	
3°/49	Didier Sébastien -----	Temps du 1er	10.28
2°/49	Charles Eric -----		12.35
5°/49	Hostache Damien -----		14.11
7°/49	Aubaud Yannick -----		14.26
8°/49	Laurent Alain -----		16.02
			16.21
		nés en 1975	
3°/29	Moutin J.Baptiste -----	Temps du 1er	11.57
			14.51
		nés en 1976	
5/15	Bensalem Hervé -----	Temps du 1er	11.04
			27.49

Conversation..... éducative entre un père et son petit garçon :

- Papa, qu'est-ce que c'est qu'une fée ?
- Une fée, mon petit, c'est une personne qui possède une baguette magique, et cette baguette lui permet de faire se réaliser tous les voeux que l'on forme.
- Alors, maman est une fée!
- Une fée maman ?
- Mais oui : l'autre jour, l'oncle Marcel disait partout qu'elle te fait marcher à la baguette.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

17-19, rue Commandant l'Herminier

B P 1164

38027 Grenoble Cédex

Tél. (76) 42-81-62

GRENOBLE, le 19 Avril

19 84

Réf. à rattacher obligatoirement. CV/RR

Poste téléph. : 2602

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL

à

Messieurs les Maires  
Présidents des Bureaux d'Aide Sociale

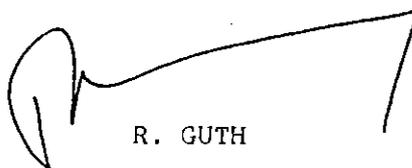
OBJET - Aide Sociale - Secret professionnel -

A la suite de certaines difficultés qui se sont fait jour, j'ai l'honneur de rappeler à votre attention les dispositions de l'article 135 du Code de la Famille et de l'Aide Sociale ci-après énoncées :

"Toute personne appelée à intervenir dans l'instruction, l'attribution ou la révision des admissions à l'aide sociale et notamment les membres des commissions administratives des bureaux d'aide sociale, ainsi que toutes les personnes dont ces bureaux utilisent le concours et les membres des commissions d'admission, sont tenus au secret professionnel dans les termes de l'article 376 du Code Pénal et passibles des peines prévues audit article".

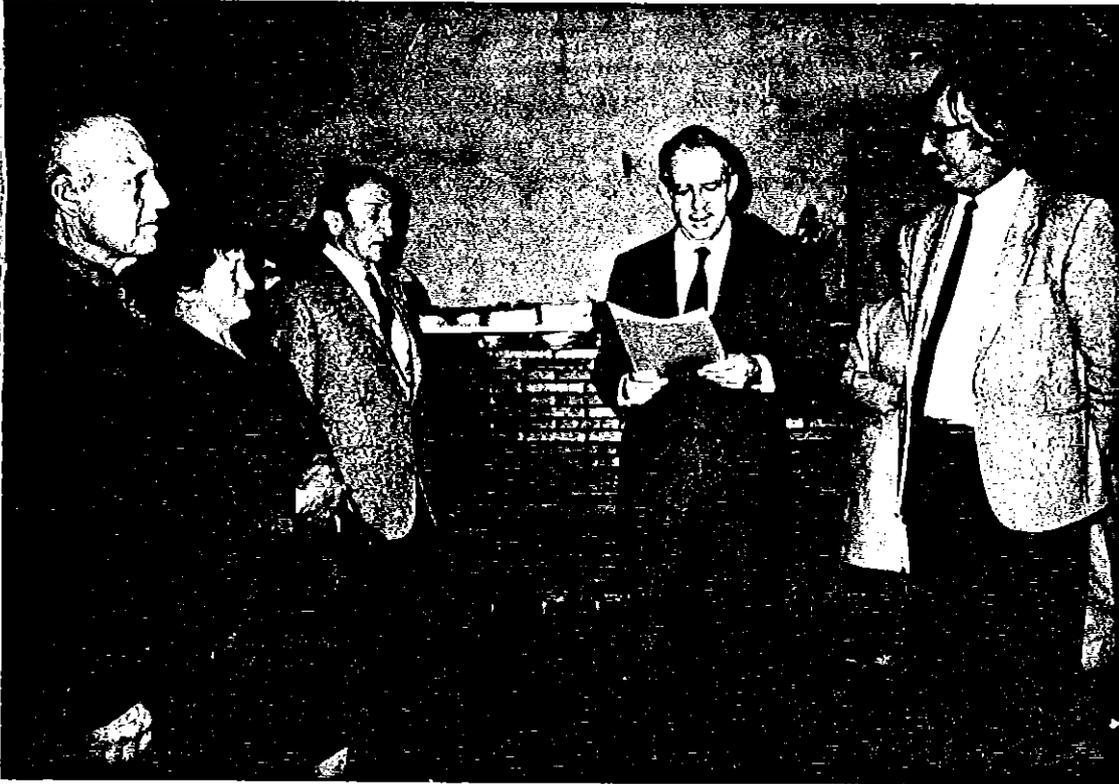
Je vous serais obligé de bien vouloir rappeler ces dispositions à toutes les personnes concernées.

Le Directeur Départemental,



R. GUTH

## LOUIS MERMAZ DANS LE CANTON



Vendredi 8 Juin, Louis Mermaz, président de l'Assemblée Nationale, président du conseil général de l'Isère était l'hôte du canton de Corps.

Après avoir effectué une visite à Saint-Pierre-de Mearotz et à la Salle en Beaumont, il présidait à Corps une réunion qui regroupait les maires et adjoints du canton ainsi que les représentants des différentes administrations.

A 19 heures, il effectuait une remise de décoration à Mme Bernard de la Salle en Beaumont; Mr Gauthier, maire de Ste-Luce et Mr Serre, Maire de Beaufin (Honoraire). Un lunch réunissait tous les participants avant une réunion-débat à 20h.30 à la salle des fêtes où Mr Louis Mermaz était entouré du Dr Gérard Cardin, conseiller général du canton de Corps; de Mr Berthier, conseiller général du canton de Valbonnais et de Mr Puissat, conseiller général du canton de Monestier de Clermont ainsi que d'un nombreux public.

--:--:--:--:--:--:--

### De tout un peu

- Collecte de sang- L'équipe du Centre Régional de transfusion sanguine organise une collecte le dimanche 15 juillet, de 8h. à 12h., salle de la Mairie.

- Concours des Maisons Fleuries. Le jury départemental effectuera sa visite le jeudi 26 juillet à partir de 14h.30. Les personnes désirant participer à ce concours, sont priées de s'inscrire à la Mairie.

- Le samedi 14 juillet sera la journée nationale au profit de la Fondation "Maréchal de Lattre". Une vente de petits drapeaux (insignes) aura lieu ce jour là sur la voie publique.

--:--:--:--:--:--:--

## VISITES CANTONALES

### Louis MERMAZ à LIVET-et-GAVET et à CORPS -

Ce sont deux cantons -celui de Bourg-d'Oisans et celui de Corps que Louis Mermaz à sillonnés, hier, en compagnie de Roland Martin, conseiller général du premier, et Gérard Cardin, président du groupe socialiste au conseil général du second.

Un "tiercé" de choix auquel s'ajoutaient Maurice Puissat, vice-président du conseil général, conseiller général du canton de Monestier de Clermont, et Marcel Berthier, conseiller général du canton de Valbonnais qu'accompagnait Didier Migaud, secrétaire général des services du département.

### Emploi et Mutation

La journée commençait aux Clavaux par la visite de la SOFREM, société française d'électrometallurgique, après une réunion technique avec la direction de l'entreprise. Réunion qui entraînait une autre, avec les représentants syndicaux cette fois. Trois dossiers ont alimenté les conversations. Il s'agit d'abord du maintien et du développement de la production de silicium de la négociation avec EDF, du prix de l'énergie, trois à quatre fois plus élevée qu'en Norvège, et du rachat de la branche électrometallurgique de Nobel-Bosel, groupe tenté de la céder soit à la SOFREM, soit aux Norvégiens. Il se trouve que les effectifs sont passés de 401 personnes en 1974 à 230 cette année pour descendre à 200 à la fin de l'année alors que le silicium est un marché porteur et que la SOFREM des Clavaux exporte de 75 à 80% de sa production.

Autant d'éléments qui n'ont pas manqué d'intéresser le président de l'Assemblée Nationale dans la mesure où c'est la vie de la vallée qui est en jeu. Louis Mermaz s'est voulu aussi pédagogique que prudent. En d'autres termes, il a bien précisé aux syndicalistes qu'il ne promettait que ce qu'il pourrait tenir. Et d'expliquer : "il faut produire ce dont on a besoin tout en ménageant les transitions", en ajoutant : l'investissement à l'étranger des entreprises nationales n'est pas forcément contraire à l'intérêt national".



Louis Mermaz visite la S.O.F.R.E.M. à Livet-et-Gavet.



Abel Maurice reçoit la Légion d'honneur.



Les technologies de pointe n'excluent pas le sourire.



## TROIS MAMANS A L'HONNEUR



Pour célébrer la fête des Mères, samedi à 18h.30, la municipalité avait organisé une cérémonie toute simple pour la remise de la médaille de la famille française à Mme Louise Comte, Mme Marie Galvin et à Mme Marie-France Florence toutes les trois mères de 4 enfants.

Pour cette occasion, elles étaient entourées de leur famille, des mères de famille décorées ultérieurement et des membres du conseil municipal. Le Dr Gérard Cardin, maire, rappelait les mérites des mères de famille, nombreuse, leur épinglait la médaille qui leur était attribuée et les complimentait pour "distinction qui les honore. Un diplôme et une gerbe était offerte à chacune et un apéritif auquel tous les participants étaient conviés clôturait cette sympathique manifestation.

--:--:--:--:--:--:--

### A MA MERE

Théodore de BANVILLE

Lorsque ma soeur et moi, dans les forêts profondes,  
Nous avons déchiré nos pieds sur les cailloux,  
En nous baisant au front tu nous appelais fous,  
Après avoir maudit nos courses vagabondes.

Puis, comme un vent d'été confond les fraîches ondes  
Les deux petits ruisseaux sur un lit calme et doux,  
Lorsque tu nous tenais tous deux sur tes genoux,  
Tu mêlais en riant nos chevelures blondes.

Et pendant bien longtemps nous restions là, blottis,  
Heureux, et tu disais parfois : "O chers petits!  
Un jour vous serez grands, et moi je serai vieille!"

Les jours se sont enfuis d'un vol mystérieux  
Mais toujours la jeunesse éclatante et vermeille  
Fleurit dans ton sourire et brille dans tes yeux.

--:--

Ce poème et une rose ont été offerts par la municipalité à toutes les dames nées avant 1921 et ont été distribués par : Dominique PRA, Virginie CARDIN, Delphine DEVOLUY, Muriel Cerisier et Emmanuel Serre.

--:--:--:--:--

# SALADES FRAÎCHES

« La salade réjouit le cœur » a dit Brillat-Savarin. Il est vrai que crudités et salades composées sont toujours bienvenues en été quand il fait chaud. Rafraîchissantes et colorées, elles ouvrent l'appétit et ne sont jamais monotones, tant les mélanges possibles sont nombreux et les assaisonnements variés.

## Salade de thon au céleri

(4 personnes)

1 cœur de céleri en branches, 1 polvron rouge, 300 g de thon à l'huile, 100 g d'olives noires. ASSAISONNEMENT : 4 c à soupe d'huile, 2 c à soupe de jus de citron, sel, poivre.

Lavez et nettoyez le céleri, épluchez les côtes, puis émincez-les. Lavez et épépinez le polvron, coupez-le en petits morceaux. Émiettez le thon et mélangez tous ces éléments en ajoutant les olives. Assaisonnez avec l'huile, le jus de citron, le

sel et le poivre. Mélangez bien, décorez à volonté de quelques feuilles de céleri. Servez frais.

## Salade de maïs

(4 personnes)

1 boîte de grains de maïs, 1/2 concombre, 2 tomates, 1 polvron rouge. ASSAISONNEMENT : sauce vinaigrette aux fines herbes.

Egouttez les grains de maïs, pelez le concombre, coupez-le en bâtonnets, lavez les tomates, coupez-les en quartiers, nettoyez le polvron et coupez-le en petits dés. Mélangez le tout en arrosant de sauce vinaigrette.

## Salade de chou-fleur

(4 personnes)

1/2 chou-fleur, 200 g de haddock poché (reste), 100 g de crevettes cuites et décoriquées. ASSAISONNEMENT : 100 g de crème fraîche, 3 c à soupe de vinaigre ou de jus de citron, sel, poivre, ciboulette.

Nettoyez le chou-fleur, divisez-le en bouquets et faites-les pocher 5 mn à l'eau frémissante salée. Egouttez-les et rafraîchissez-les. Coupez le haddock en morceaux, mélangez-les aux crevettes et au chou-fleur. Mélangez la crème, le vinaigre, le sel et le poivre, et versez le tout sur la salade. Parsemez de ciboulette hachée.

## Salade frisée aux radis

(4 personnes)

1 chicorée frisée, 1/2 botte de radis, 2 tomates, 100 g de cerneaux de noix, 1 pomme, 2 œufs durs. ASSAISONNEMENT : sauce vinaigrette à l'all.

Nettoyez et ciselez la chicorée frisée. Lavez les radis, coupez-les en rondelles. Pelez et épépinez les tomates, coupez-les en quartiers. Pelez la pomme et coupez-la en petits morceaux. Mélangez tous ces éléments avec les œufs durs coupés en rondelles et assaisonnez de vinaigrette additionnée d'une petite gousse d'ail pilée.

## Salade de concombre

(4 personnes)

1 concombre, 1 petite boîte de crabe. ASSAISONNEMENT : 1 yaourt, 1 c à soupe de jus de citron, sel, poivre, estragon haché.

Pelez le concombre, coupez-le en rondelles, saupoudrez-les de sel et laissez dégorger 30 mn. Rincez et séchez les rondelles de concombre, mettez-les dans un saladier avec le crabe égoutté et émietté. Assaisonnez avec le yaourt mélangé aux ingrédients indiqués. Mélangez bien, servez très frais.

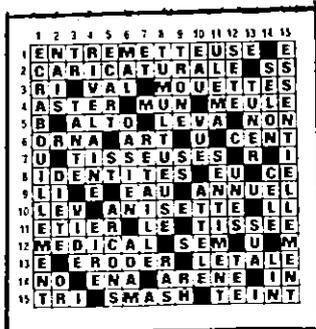
— On peut ajouter des petits morceaux de gingembre frais.

## La frisée

Dans la grande famille des chicorées, la frisée à longues feuilles dentelées est

particulièrement appréciée, surtout son cœur tendre dépourvu d'amertume et qui reste bien blanc parce qu'on le maintient à l'abri de la lumière en liant les feuilles extérieures pendant sa croissance.

La « frisée aux tardons » est un grand classique des amateurs de salade : des petits tardons sont rissolés dans une poêle que l'on déglace avec du bon vinaigre de vin, et le tout est versé sur la frisée que l'on déguste aussitôt. Mais c'est une salade qui aime les mélanges les plus divers : croûtons aillés, confit d'oie rissolé en petits dés, œufs durs, dés de jambon, petits fromages de chèvre grillés, harengs saurs et échalotes, filets d'anchois...





# ASSOCIATION FRANÇAISE RAOUL FOLLEREAU

Ordre de la charité

33, rue de Dantzig - 75015 PARIS - ☎ : (1) 828.72.42 - C.C.P Paris 29 29

Le Président,

Paris, le 7 mai 1984

Chers Amis,

Je reviens de l'Inde.

Dans ce pays de 750 millions d'habitants, combien y-a-t-il de lèpreux ? Nul ne le sait avec certitude, mais, ils sont certainement au moins 4 millions.

En unissant nos efforts à ceux de l'Etat et des Associations soeurs des pays européens, nous en soignons à peine 1 million.

POURQUOI ?

Parce qu'il faut actuellement en moyenne 150 francs de médicaments pour soigner et guérir un malade de la lèpre et que les médicaments ne représentent que 0 à 5% du coût total du traitement !

Parce que la lèpre est la maladie de la misère et du sous-développement et qu'elle frappe les pays les plus pauvres. Dans l'un d'eux, que je ne citerai pas parce que je respecte sa dignité, le Ministère de la Santé, après avoir payé le personnel, ne dispose plus que de 3 francs par an pour soigner chaque habitant.

Alors au moment où vous allez partir en vacances, donnez-nous une heure, une demi-journée - peut-être -, une journée - ce serait merveilleux ! - de vos vacances.

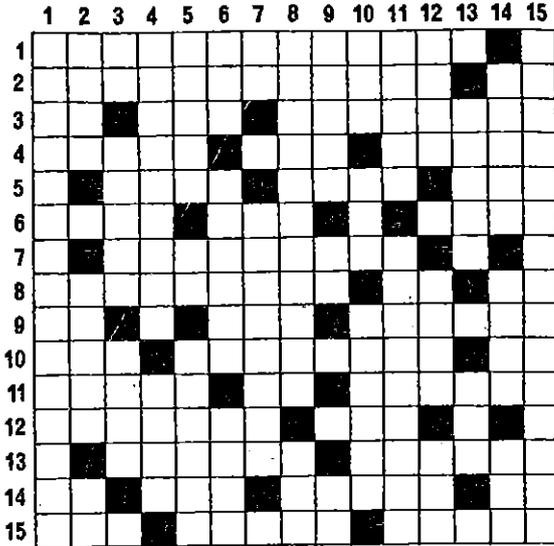
Et puis, organisez vous-même l'épidémie du bien, demandez au moins à l'un de vos amis d'en faire autant. Je sais que ce n'est pas facile de tendre la main. Mais songez à tous les malades...

Alors vous partirez en vacances, la joie au coeur, en pensant au bien que vous aurez fait ; en pensant que, là-bas, très loin, un homme, une femme, un enfant qui n'ont pas la même couleur de peau, que vous ne connaîtrez jamais, auront, grâce à vous, retrouvé la santé.

"LE SEUL BONHEUR QU'ON SOIT CERTAIN D'AVOIR"  
disait Raoul FOLLEREAU  
"C'EST CELUI QU'ON A DONNÉ".

André RECIPON

# MOTS CROISÉS



quatre saisons.  
 10. A cours en Bulgarie. Liqueur parfumée. Consonne doublée.  
 11. Canal. Largeur de drap. Ourdie, tramée.  
 12. Peut qualifier certain examen. Fils de Noé.  
 13. User par frottement. Telle une dose mortelle.  
 14. Drame. Fait Ecole. Qui s'y trouve est fort comme un taureau! Privatif.  
 15. Choix. Coup qui écrase la balle au sol. Carnation.

### Verticalement

1. Mise en bouillie!  
 2. Apparis. Un jeune y est rarement mis! Est précieux.  
 3. Petit tour. Homosexuel. D'où l'on a tout enlevé.  
 4. Pic de mineur. Irlande gaélique.  
 5. Grand pour un petit rat. Elu. Leur cheval est le dada des gymnastes!  
 6. Opposé au bien. A un point d'eau. Sa femme était à croquer!  
 7. Pour conserver la parole. Morceau retranché.  
 8. Pleine d'agitation.

Coupé court.  
 9. Souvent occupé quand c'est la foire! Devant le pape. Facteur Rhésus.  
 10. Limpidité d'une pierre. Parfois double. Mis dans les brancards.  
 11. Théologien musulman. Point de vue.  
 12. Patrie de Valéry. Devant les autres. Cheville au club.  
 13. Récepteur dans une chaîne. Travailla dur.  
 14. Du point de vue de. Pas révélé. Son huile est mise en peinture.  
 15. Au plus haut point.

### Horizontalement

1. Se doit de manquer le rendez-vous qu'elle arrange!  
 2. Telle une description qui accentue les ridicules. Nazi.  
 3. Rigolé. Vallée très large. Excellents voiliers sur nos côtes.  
 4. Fleur. Homme politique. Pour qui sont bêtes à manger du foin!  
 5. Dans les cordes. Mit plus haut. Refus.  
 6. Décora. Habilité. Grand nombre indéterminé.  
 7. Elles entrelacent des fils.  
 8. Sont vérifiées si on ne perd pas la carte! Obtenu. Démonstratif.  
 9. Mesure jaune. Liquide clair. Qui revient après



## HUMOUR

